

# VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales  
de Volmerange-les-Mines*

N°20 / octobre 2015



---

## Nettoyage du bassin

En raison du nettoyage du bassin d'alimentation en eau potable, ce **mercredi 14 octobre**, des baisses de pression et des coupures d'eau sont à prévoir dès le mardi 13 octobre en soirée et le mercredi 14 octobre. La remise en service sera réalisée sans préavis. Veuillez nous excuser par avance pour ces désagréments.

---

## Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le dernier ramassage de l'année 2015 s'effectuera le **mercredi 28 octobre**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail [mairie@volmerangelesmines.fr](mailto:mairie@volmerangelesmines.fr) avant le lundi 26 octobre 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt le mardi 27 octobre à partir de 18h en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

---

## Vivre ensemble

Depuis le 30 juin 2015, le prix de l'amende pour stationnement gênant est passé à 135 € (contre 35 € auparavant).

Se garer sur un trottoir, complètement ou en partie, s'arrêter même quelques minutes sur un passage piéton, devant une bouche d'incendie ou en gêner l'accès... autant de situations passibles d'une amende de 135 €.

Sur la rue de la Paix, la rue du Cimetière, la rue de Dudelage, des places de stationnement ont été créées. Il est donc interdit de s'arrêter ou de stationner hors de ces emplacements, sur le trottoir ou devant son propre portail.

La rue de la Paix a été limitée à 30 km/h. Respectons la limitation de vitesse dans notre commune !

---

## Bureau de Poste

Un bilan de l'activité du bureau de poste a été réalisé. Celui-ci est actuellement ouvert 30h30 par semaine, pour une activité mesurée de moins de 15h par semaine et une fréquentation moyenne de 70 clients par jour. Le trafic du bureau de poste est en baisse depuis 2013.

A compter du mois de novembre, le bureau de poste de Volmerange les Mines devrait être ouvert de la façon suivante :

**Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 16h30. Le mercredi et le samedi de 9h à 12h.**

---

## Chasse

L'état de répartition du produit de la chasse pour 2015 est en mairie. Les propriétaires fonciers peuvent en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie et formuler à cette occasion leurs éventuelles réclamations au sujet de cet état jusqu'au 16 octobre inclus.

Les chasses en battues reprennent. La vigilance aux alentours des forêts doit être présente. Soyez prudent !

Les deux prochaines battues auront lieu **le dimanche 25 octobre et le samedi 7 novembre**.

D'autres chasses peuvent être organisées dans les bois privés. Nous n'en connaissons pas les dates.

---

## Fête Foraine

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration de la fête foraine samedi 10 octobre à 14h15 sur la place de la mairie. Comme chaque automne, à la Saint Denis, la fête foraine enchantera petits et grand du samedi 10 octobre au dimanche 18 octobre.

---

## Halloween

Le comité culturel municipal offre une frayeur en images et en mots aux petits et aux grands: du culte, du drôle, du tendre ou du gore, nous en avons plein nos chaudrons et pour tous les goûts! Rendez-vous samedi 31 octobre à partir de 18h00 à la salle des fêtes.

---

## Associations

« L'association des Amis du jardin de Volmerange-Les-Mines propose une animation autour d'une fleur emblématique de la saison: le chrysanthème.

Il y a plus de 85 ans, dans le but de bénéficier de tarifs plus avantageux, des amis jardiniers ont décidé de mutualiser leurs commandes de ces fameux pots de fleurs. Ce fut l'un des éléments fondateurs de notre association.

L'association a eu l'idée de faire de cette journée un moment joyeux et convivial en distribuant les fleurs lors d'une tombola et en présentant les résultats du concours des maisons fleuries qui récompense non seulement les plus belles façades de l'espace publique, mais aussi les jardins privés. Plusieurs variétés de pommes de notre communauté de commune vous seront également proposées à la vente. Café, gaufres ou autres pâtisseries vous seront aussi proposés.

Cette animation est ouverte à tous les membres de l'association. Si ce n'est déjà fait pour cette année, vous pourrez bien-sûr régler une cotisation de 5€ sur place.

Alors n'oubliez pas de nous rejoindre dimanche 25 octobre à 14H30 à la salle des fêtes de Volmerange-Les-Mines. Une soixantaine de pots de toutes les couleurs seront mis en jeu. » Amicalement, Le comité.

*Rappel : Les associations volmerangeoises qui souhaitent faire paraître leurs événements dans "Volmerange Infos", y annoncer les dates et horaires de manifestations importantes, d'inscriptions doivent impérativement faire parvenir leur message avant le 10 du*

## Informations diverses

- La mairie sera fermée lundi 12 octobre.
  - L'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme (PLU) est terminée. Démarrée le 1<sup>er</sup> septembre, le commissaire enquêteur a tenu sa dernière permanence lundi 5 octobre, en mairie. Il dispose maintenant d'un mois pour établir son rapport et le communiquer à la commission municipale d'urbanisme qui devra en examiner les conclusions en collaboration avec le Bureau d'Études ITB et prendre en compte les observations avant d'apporter des corrections éventuelles au document.
  - La société Bormann procédera **au balayage des caniveaux le jeudi 5 novembre 2015** (sous toutes réserves).
  - Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale : le mercredi 14 octobre et le mercredi 4 novembre de 9h45 à 10h30 place de la Mairie.
  - Calendriers 2016 du service de collecte communautaire. Le démarchage aura lieu à partir du jeudi 15 octobre. Chaque agent de collecte sera en tenue de travail et en mesure de présenter une accréditation et un badge délivrés par la CCCE.
  - Deux nouveaux jeux ont été installés dans les aires de jeux du parc de la mairie et du parc de la mine. Les enfants doivent rester sous la surveillance de leurs parents.
  - Courant 2016, le bus 14 devrait pouvoir à nouveau traverser la frontière et faire halte à Dudelange.
-